

18.05.2010 - 13:00 Uhr

119ième Assemblée ordinaire des délégués de GastroSuisse, le 18 mai 2010 à Baar : L'initiative populaire fédérale a pris un bon départ

Zürich (ots) -

Le lancement réussi de la collecte de signatures destinée à lutter contre la TVA discriminatoire dans l'hôtellerie-restauration ainsi que l'évaluation politico-économique de l'année 2009 étaient au coeur de la 119ième Assemblée ordinaire des délégués de GastroSuisse, tenue le 18 mai 2010 à Baar.

La 119ième Assemblée ordinaire des délégués de GastroSuisse était placée sous le signe de l'initiative populaire fédérale « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ! ». « Le rassemblement d'environ 3000 restaurateurs et hôteliers, le 19 avril à Berne, a clairement signalé que la confiance de notre base en la politique est ébranlée et que nous attendons enfin des actes », a déclaré le Président central de GastroSuisse, M. Klaus Künzli face aux quelque 240 délégués dans la Hans Waldmann-Halle à Baar.

La collecte de signatures est sur la bonne voie. Il y a un an, l'Assemblée des délégués avait exigé que la direction de la Fédération s'engage avec véhémence à assurer l'égalité de traitement avec les commerçants en alimentation. « Aujourd'hui, j'ai le plaisir de constater que le lancement de l'initiative populaire fédérale a été couronné de succès », a annoncé M. Klaus Künzli.

La collecte de signatures a pris un bon départ et se déroule comme prévu. Vingt mille signatures ont été planifiées entre le lancement et l'Assemblée des délégués. « Nous sommes sur la bonne voie », a conclu M. Klaus Künzli avec satisfaction.

2009 - une année typiquement suisse
L'année économique 2009 entrera dans les annales de l'hôtellerie-restauration comme « année typiquement suisse ». « Cela aurait pu être pire » a remarqué le Président central de GastroSuisse. Contrairement aux attentes, la consommation privée s'est étonnamment bien maintenue. Cependant, le ralentissement de l'économie n'a pas totalement épargné l'hôtellerie-restauration. Dans l'hôtellerie de luxe, les chiffres d'affaires étaient par endroits en chute libre et les établissements avec une forte proportion de clients d'affaires ont également subi des pertes considérables.

Suite à la culture de l'interdiction qui sévit en Suisse, les entrepreneurs ont de plus en plus de difficultés à gérer leurs établissements avec succès. Pour donner un exemple frappant, M. Klaus Künzli a cité l'interdiction de fumer en vigueur depuis le 1er mai 2010 dans l'ensemble de la Suisse.

Lutte au plan cantonal
A Baar, la Direction de la Fédération a encore une fois réitéré sa position sur la protection contre le tabagisme passif. GastroSuisse continuera à l'avenir à s'engager en faveur de l'application de la solution fédérale dans l'ensemble de la Suisse. 19 cantons se sont déjà ralliés à la solution fédérale assurant une protection mesurée contre le tabagisme passif ou autorisent au moins des fumeurs avec service. La Landsgemeinde de Glaris de début mai est un bon exemple illustrant que le population estime que la solution fédérale est raisonnable. Un autre vote aura lieu le 13 juin 2010 dans le canton de Soleure.

GastroSuisse est la Fédération nationale leader de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. Près de 21'000 membres (hôtels, pensions, auberges, restaurants et cafés), organisés dans 26 sections cantonales et quatre groupements sectoriels, font partie de la plus grande association d'employeurs de la branche en Suisse.

Une version mise à jour de cette information aux médias de l'Assemblée des délégués GastroSuisse - comprenant les décisions des 240 délégués à Baar - va suivre.

Baar / Zurich, le 18 mai 2010

Contact:

GastroSuisse, Marketing et Communication, Brigitte Meier-Schmid,
Téléphone 044 377 53 53, brigitte.meier@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100603778> abgerufen werden.